COMMUNE DE SAINT-GENEST-MALIFAUX

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2025

Délibération n° 2025-04-56

Date de la convocation : 21 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : **20**
Nombre de conseillers présents : **14**
Nombre de procurations : **4**
Votes : **18** Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-sept juin deux-mil-vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :
DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, EBOLI laure, LESCANNE Etienne.

Procurations :
TEYSSIER Michel, procuration à CHAVANA Jean-Luc
CROZET Hélène, procuration à MANDON Geneviève
RAYMOND Jonathan, procuration à SEUX Christian
ORIOL Jessica, procuration à MERLE Evelyne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202244-20250627-2025-04-56-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/07/2025

Absent excusé : LAROIX Laurence, MASSARDIER Alexandre

Secrétaire :
EBOLI Laure

OBJET : **PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS POUR LA CAMPAGNE 2026**

Monsieur le maire expose que par courrier reçu le 22 mai 2025, la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'INSEE informe que le recensement de la population de la commune aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

La préparation de l'enquête de 2026 démarre dès à présent par la désignation du coordonnateur communal qui doit être nommé par arrêté municipal avant le 30 août 2025. Celui-ci sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement. Afin de mener à bien cette campagne, il convient dès à présent de procéder au recrutement de cinq ou six agents recenseurs qui suivront ensuite une formation à l'automne 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le maire à recruter cinq ou six agents recenseurs pour la campagne 2026 du recensement de la population.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.
A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 27 juin 2025.

Le Maire
Vincent DUCREUX

MAIRIE DE SAINT GENEST MALIFAUX 42660

La secrétaire de séance
Laure EBOLI